



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2
Mercredi 17 janvier 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Habegger, Judith Habegger Scharding, Laurence Villosz-Habegger

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelles N° 1480 + 1483, aux lieux-dits « route de Chaluet 5 + 9 », 2738 Court

Projet: pose d'un totem de signalétique avec logo de l'entreprise sur parcelle N° 1480 à une distance de plus de 3.6 mètres de la route; pose de réclames sur les bâtiments industriels (indication du numéro de bâtiment et du logo de l'entreprise sur les bâtiments sis à la route de Chaluet 5 et 9; pose d'un panneau spécifiant l'entrée du bâtiment sis à la route de Chaluet 9)

Dimension: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: zone I (industrielle)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 janvier 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Losinger Marazzi AG, Wankdorffallee 5, 3014 Berne.

Emplacement: parcelle N° 683, au lieu-dit: « Beau Site », commune de Loveresse.

Projet: construction d'un bâtiment administratif provisoire pour une durée de 5 ans dès son exploitation, construction de 7 garages préfabriqués sur la place de stationnement existante, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC à l'extérieur, aménagement de 21 nouvelles places de stationnement en pavés gazon sur l'ensemble du site, aménagement de nouveaux accès (route et escalier) et construction d'un chenil.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 « Beau Site ».

Dérogations: art. 54c OC, 414 ch. 2 al. 1 et A152 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 8 janvier 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 janvier 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 16 février 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 9 janvier 2024

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2023

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 16 février 2024. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y



Corcelles

Test des sirènes

Pour information, le test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13h 30 à 16h.

Corcelles, le 17 janvier 2024

Le Conseil communal

Législature pour la période 2024-2027

Répartition des dicastères

Le Conseil communal a décidé collégialement de l'attribution des dicastères suivants:

M^{me} Fabienne Jordi: Mairesse

Dicastère de l'Urbanisme

M. Pascal Beuret: Vice-Maire 2024 et Conseiller

Dicastère des Travaux publics

M. Jean-Denis Ast - Conseiller

Dicastères de l'Eau, Forêts et Déchets

M. Pierre Ferrus - Conseiller

Dicastères des Affaires sociales et Ecoles

M. Dominic Zbinden - Conseiller

Dicastère des Finances

Corcelles, le 10 janvier 2024

Le Conseil communal

Vice-Mairie 2024

Le Conseil communal a nommé Monsieur Pascal Beuret en qualité de Vice-Maire pour l'année 2024.

Corcelles, le 10 janvier 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Harold Habegger SA, Anne Freudiger, route de Chaluet 5, 2738 Court

Propriétaires: parcelle N° 1480: idem requérant; parcelle N° 1483: Anne Freudiger, Danielle

Avis d'élection

Nouveau Chef de l'office de recensement

Suite à la mise au concours du poste de Chef-fe de l'office de recensement de la commune (anciennement Préposé-e à la culture des champs) parue dans les feuilles officielles d'avis du district de Moutier des 13 et 20 décembre 2023, trois candidatures ont été réceptionnées dans le délai prescrit.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de nommer Monsieur **Johann Henggi** au poste de Chef de l'office de recensement agricole de la commune. Domicilié à Court, Monsieur Henggi est âgé de 28 ans et est titulaire d'un bachelier en agronomie délivré par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen.

Le Conseil municipal souhaite plein succès à Monsieur Henggi dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Court, le 17 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

Entrée en vigueur de modifications

Règlement sur le financement spécial pour l'environnement

Les modifications de l'article 7 du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (règlement sur le financement spécial pour l'environnement), adoptées par l'Assemblée municipale en date du 4 décembre 2023, entrent en vigueur immédiatement.

Court, le 17 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 10 janvier 2024

Conseil communal

Informations communales

Vice-maire 2024

Le Conseil communal, dans sa séance du 19 décembre 2023, a nommé M. Pierre-Yves Némitz au poste de vice-maire pour l'année 2024.

Statistique de la population

Au 31.12.2023, notre commune comptait 348 habitants, soit 13 de moins qu'au 31.12.2022; 26 personnes sont de nationalité étrangère. En 2023, Loveresse a enregistré 13 arrivées, 25 départs, 3 décès et 2 naissances.

Employée d'administration communale - Nomination

Le conseil communal de Loveresse a le plaisir d'informer qu'il a nommé M^{me} Sara Ripamonti Scheidegger de Tavannes au poste d'employée d'administration communale à 25%. M^{me} Ripamonti Scheidegger entrera en fonction le 1^{er} février 2024. Les autorités communales la félicitent pour cette nomination et lui souhaitent d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Loveresse, le 11 janvier 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Banque Cantonale Bernoise SA, Bundesplatz 8, 3011 Bern

Auteur du projet : Banque Cantonale Bernoise SA, Bau un Sicherheit, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern

Emplacement : Parcelle N° 68, Rue Centrale 42

Projet : Rénovations intérieures, aménagement d'appartements au deuxième et troisième étages et d'une salle commune dans les combles. Remplacement et nouvelles fenêtres en toiture. Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets. Construction d'une annexe au sous-sol en façade Est. Nouvel accès pour les personnes à mobilité réduite en façade Sud (ascenseur extérieur). Nouvel aménagement des alentours en s'inspirant des murs d'enceintes d'époque.

Zone : Cpc1

Dérogation : Art. 80 LR, 64 et 67 OC

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 février 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 janvier 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Voutat, Quartier de la Verrière 65, 2740 Moutier

Auteur du projet : Carnal Architectes Partenaires SA, Ch. Perrelet 1, 1040 Villars-le-Terroir.

Emplacement : parcelle N° 2276, au lieu-dit : « Quartier de la Verrière 65 », commune de Moutier.

Projet : construction d'un étage supplémentaire avec toiture à un pan sur le rez-de-chaussée de l'usine existante pour l'aménagement d'un atelier de décolletage et installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogation : art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant

Un/e aide-concierge remplaçant/e, sur appel, au service des Infrastructures.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch : vendredi 26 janvier 2024.

Moutier, le 10 janvier 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche :

Un garde-bains, à 100 %, pour la saison 2024 de la Piscine municipale (1.5.2024 au 30.9.2024).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch : vendredi 26 janvier 2024.

Moutier, le 10 janvier 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche :

plusieurs gardes-bain auxiliaires pour la saison 2024 de la Piscine municipale (mi-mai à mi-septembre 2024).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch : vendredi 26 janvier 2024.

Moutier, le 10 janvier 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Etat de la population

Statistique 2023

Au 31 décembre 2023, la commune de Perrefitte comptait 483 habitants, soit 6 de plus qu'une année auparavant. Le nombre de femmes était de

233 contre 250 hommes. 115 ressortissants étrangers de 21 nationalités différentes étaient recensés. En 2023, aucune naissance n'a été enregistrée et il a été déploré 7 décès.

Perrefitte, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Conseil municipal

Communications

Dans sa première séance de la législature 2024-2027, le Conseil municipal a procédé à la répartition des dicastères. Les deux nouveaux élus ont repris les dicastères vacants, à savoir :

- M. Daniel Bärtschi, Sécurité publique et bâtiments communaux
- M. Sébastien Grossenbacher, Enseignement et formation

M^{me} Géraldine Liehti a été nommée Vice-maire pour l'année 2024

Perrefitte, le 8 janvier 2024

Le Conseil municipal



Reconvilier

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2023

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2023 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 19 février 2024. En vertu de l'article 15 du règlement d'organisation, le rapport 2023 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données et joint au présent dépôt public.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 15 janvier 2024

Le Conseil municipal

Entrée en vigueur

Règlement concernant les émoluments

Le nouveau règlement concernant les émoluments a été adopté par l'Assemblée municipale du 11 décembre 2023. Le Conseil municipal a accepté son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Reconvilier, le 15 janvier 2024

Le Conseil municipal

Entrée en vigueur

Règlement scolaire

Le nouveau règlement scolaire a été adopté par l'Assemblée municipale du 11 décembre 2023. Le Conseil municipal a accepté son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Reconvilier, le 15 janvier 2024

Le Conseil municipal

Entrée en vigueur

Ordonnance sur les tarifs des émoluments

Conformément à l'article 12, alinéa 5, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance sur les tarifs des émoluments.

L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Reconvilier, le 15 janvier 2024

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérant : Club cycliste Moutier CCM, par M. Yvan Zbinden, Sous-Raimeux 31, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 646, au lieu-dit : «Le Trondai 57», commune de Roches.

Projet : création d'une fenêtre en façade Nord, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment existant et remplacement de la fosse septique existante par une nouvelle fosse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a désigné

Sandrine Christen au poste de vice-maire pour 2024.

Roches, le 8 janvier 2024

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Statistiques de la population

Au 31 décembre 2023, la commune de Saicourt comptait 618 habitants, soit 4 de moins qu'au 31.12.2022. Il y avait 316 hommes et 302 femmes, dont 15 hommes étrangers et 10 femmes étrangères. La commune a enregistré 31 arrivées, 33 départs, 7 décès et 5 naissances. La répartition entre village est la suivante : Bellelay 149, Le Fuet 146 et Saicourt 323.

Le Fuet, le 17 janvier 2024

Conseil municipal



Seehof

Avis de construction

Requérant : Pro Natura, Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 56, au lieu-dit : « Probsteberg », commune d'Elay.

Projet : création d'un étang.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay/Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 janvier 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Déménagement du Service Social Régional de Tavannes

Dès le lundi 5 février 2024, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux qui se situeront à la Rue H.-F. Sandoz 66 à Tavannes. Afin d'aménager nos nouveaux bureaux, nos permanences de la Grand-Rue 1 seront fermées du jeudi 1^{er} au vendredi 2 février 2024 et nos permanences de la Rue du Quai 20 seront fermées du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février 2024.

Tavannes, le 12 janvier 2024

Service social régional de Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Huguenin Stéphanie, Pré Rond 29, 2735 Malleray

Auteur du projet : Solartech Swiss Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Adresse du projet : BF 1233, Pré Rond 29, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M3

Dérogations : Art. 80 LR

Dépôt public : **du 10 janvier 2024 au 9 février 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 décembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Wahli Jonathan, Le Vélé 4, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1088, Grand-Rue 7, 2735 Malleray

Description du projet : transformation d'un bureau en appartement au rez-de-chaussée, modification d'un espace de stockage en bureau, construction de superstructures en toiture et pose de panneaux solaires, remplacement d'une palissade, haie et barrière existantes, installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'est du bâtiment, pose de deux containers de chantier pour stockage

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dérogation : art. 212 ch. 3 al. g, du Règlement communal de construction (RCC)

Dépôt public : **du 10 janvier au 9 février 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 décembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Caisse de pension de la Banque cantonale bernoise BCBE/BEKB, Bundesplatz 8, 3001 Berne, représentée par Berimag AG, M. Simon Bichsel, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Berne.

Auteur du projet : Bigollin + Crivelli Architekten AG, Bettlachstrasse 8, 2540 Grenchen.

Emplacement : parcelle N° 466, au lieu-dit : « La Voirde 15 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur extérieure installée en façade Nord du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 janvier 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Demande de permis après-coup

Requérants/maître d'ouvrage/Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 754, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'une citerne de rétention des eaux pluviales, dim. Longueur 536cm, largeur 286cm, profondeur 220cm en comprenant la construction de l'ensemble en béton armé

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M3

Dépôt public: du 17 janvier au 16 février 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Paolo D'Onofrio, Chemin de Maujobia 10, 2000 Neuchâtel

Adresse du projet: BF 43, La Ruai 6, 2735 Malleray

Description du projet: changement d'affectation d'une maison d'accueil pour jeunes en studio et appartements à louer

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A, EB-A

Dépôt public: du 17 janvier au 16 février 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la

Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Eclairage nocturne des rues communales – Nouveau sondage

Depuis fin 2022, les candélabres situés le long des rues communales sont éteints entre 0h30 et 5h30. L'économie annuelle se monte à environ CHF 9'000.– pour la commune.

Le Conseil communal va désormais déterminer la suite à donner à cette première phase. Afin de nourrir la réflexion de l'exécutif, les habitants de Valbirse sont invités à répondre à un court sondage. Celui-ci peut être rempli en ligne à l'adresse <https://www.sondageonline.ch/s/valbirse> ou sur papier avec les questionnaires mis à disposition au guichet. Le sondage est ouvert jusqu'au 26 janvier.

Une séance pour développer l'hébergement touristique

Constatant un potentiel de développement de l'offre d'hébergement touristique à Valbirse, notamment en lien avec les utilisateurs du Bike-Park, la Commune organise, en collaboration avec Jura bernois tourisme, une séance d'information. Celle-ci aura lieu le 27 février à 19h. Elle s'adresse:

- Aux personnes qui proposent déjà un hébergement à Valbirse et qui souhaitent entrer en contact avec la Commune et JbT pour une mise en valeur de leur offre
- Aux personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sur l'ouverture d'une offre d'hébergement à Valbirse (chambre d'hôte, nuit sur la paille, Airbnb, etc.).

Le conseiller communal responsable de la Promotion économique et le directeur de Jura bernois tourisme seront présents pour donner des renseignements et répondre aux questions.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au 032 491 61 65 ou à info@valbirse.ch. Le lieu de la séance leur sera indiqué suite à leur inscription.

Pas d'objets incandescents dans les containers

Les autorités rappellent qu'il est interdit de déposer des cendres encore chaudes ou des objets brûlés dans les containers semi-enterrés. Le fort

dégagement de fumée pour lequel les pompiers ont été appelés le 1^{er} janvier montre combien le risque existe.

Bévillard, le 11 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Information vote par correspondance 2024

- La date du vote par correspondance est fixée au 29.4.2024 (délai de remise des bulletins de vote).
- 12 semaines avant la votation (au plus tard le 5.2.2024), envoi par les sociétaires des propositions d'inscription d'un point à l'ordre du jour.
- 10 jours avant la votation, délai d'envoi de la documentation relative au vote conjointement à la liste des questions sur lesquelles portera le vote par correspondance et d'éventuelles propositions d'élection.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions sincèrement de votre confiance et de votre fidélité.

Votre Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Syndicat de chemins du Raimeux

Assemblée générale du Syndicat de chemins du Raimeux (Syndicat d'améliorations foncières)

Les membres sont invités à participer à l'assemblée qui aura lieu le

Jeu. 25 janvier 2024 à 20 h
à la halle de gymnastique de Crémines

ORDRE DU JOUR:

1. Appel (liste des présences) et distribution des cartes de vote
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24.11.2022
4. Rapport du président
5. Information concernant le service hivernal
6. Election au comité
7. Nomination de la secrétaire-caissière
8. Divers et imprévus

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée générale.

Crémines, le 11 janvier 2024

Le comité du Syndicat

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h